



PROTECT

STABILIZE

CONSOLIDATE PEACE

**NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES
DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DU MOIS DE
JANVIER 2016**

Dans le cadre de son mandat, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme à travers le territoire congolais et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités congolaises afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme documentées par le BCNUDH, et sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.

Durant le mois de janvier 2016, le BCNUDH a documenté 411 violations des droits de l'homme sur le territoire de la RDC, ce qui représente une hausse par rapport au mois de décembre 2015 au cours duquel 347 violations avaient été enregistrées. Les provinces les plus touchées sont encore une fois celles de l'est de la RDC (293 violations et 578 victimes), à savoir les provinces du Nord-Kivu (159 violations), de l'Ituri (80 violations), du Haut-Uélé (35 violations), du Sud-Kivu (11 violations), de la Tshopo (cinq violations) et du Bas-Uélé (trois violations).

Les agents étatiques (PNC, FARDC, ANR et autres autorités administratives) ont été responsables de 274 violations ayant fait 468 victimes. Parmi les agents de l'État, les principaux auteurs des violations des droits de l'homme documentées au cours de ce mois par le BCNUDH seraient les agents de la PNC qui seraient responsables de 138 violations des droits de l'homme ayant fait 286 victimes. Les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) seraient, quant à eux, responsables de 98 violations ayant fait 134 victimes.

Les combattants de l'ensemble des groupes armés seraient responsables de 137 violations des droits de l'homme ayant fait au moins 265 victimes. Parmi les groupes armés, les combattants des Forces de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) seraient les principaux auteurs des violations des droits de l'homme rapportées durant le mois de janvier 2016 avec 52 violations ayant fait 46 victimes, suivis des combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) qui seraient responsables de 25 violations ayant fait 68 victimes.

Au cours du mois de janvier 2016, le BCNUDH a documenté 52 violations des droits de l'homme liées à la restriction de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire congolais. Ces violations des droits de l'homme auraient été commises principalement dans la province du Haut-Katanga (13 cas), suivi par les provinces du Tanganyika (huit cas), de Kinshasa (six cas) et



PROTECT

STABILIZE

CONSOLIDATE PEACE

du Maniema (six cas). Les violations les plus rapportées sont les atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne (18 cas), les atteintes à la liberté de réunion pacifique (14 cas) et celles à la liberté d'opinion et d'expression (11 cas). Ceci porte à 312 le total de violations des droits de l'homme en lien avec la restriction de l'espace démocratique documentées depuis le 1^{er} janvier 2015.

Concernant les cas liés aux élections enregistrés au cours du mois de janvier 2016, les victimes seraient principalement des membres de partis politiques (62 victimes). A l'instar du mois précédent, le BCNUDH reste vivement préoccupé quant aux restrictions à la liberté d'expression dans le pays et la sécurité de ceux qui expriment des opinions divergentes sur les actions du gouvernement ou la volonté prêtée au Président de la République de réviser la Constitution. Le BCNUDH regrette également la différence de standards appliqués à la liberté de réunion par les autorités locales et les forces de sécurité en fonction de l'appartenance politique de ceux qui organisent les manifestations.

En janvier 2016, le BCNUDH a documenté 44 victimes adultes de violences sexuelles. Ces violations ont été principalement commises au Nord-Kivu (27 victimes) et en Ituri (13 victimes). Les agents de l'État seraient responsables de sept victimes de violences sexuelles au mois de janvier 2016, dont quatre victimes par les militaires des FARDC et trois victimes par les agents de la PNC. Les combattants des groupes armés seraient quant à eux responsables de 37 victimes de violences sexuelles, principalement les combattants des Raïa Mutomboki (20 victimes) et des FRPI (huit victimes).

Le BCNUDH note avec satisfaction que selon les informations mises à sa disposition, au mois de janvier 2016, au moins 14 militaires des FARDC et six agents de la PNC ont été condamnés pour des actes constituant des violations des droits de l'homme à travers l'ensemble du pays. Le BCNUDH s'inquiète néanmoins de l'augmentation significative du nombre d'évasion (119 personnes), due notamment à la multiplication d'évasions massives au cours du mois en revue (souvent avec la complicité des gardes).